

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 240

présenté par
Mme Panonacle

ARTICLE 8 QUINQUIES

À l'alinéa 5, substituer à la seconde occurrence du signe :

« , »

le signe :

« ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.